

Règlement du séjour

Irlande du 04 au 10 mai 2017.

Comme dans toutes les activités de ce genre, la participation au séjour implique l'adhésion au règlement de l'établissement scolaire. Nous rappelons quelques règles de bonne conduite à respecter pendant le séjour pour que celui-ci soit le plus agréable possible pour les élèves, les accompagnateurs, le chauffeur du car, les personnes de la famille d'accueil... Cela veut dire :

- Respecter les autres (camarades, accompagnateurs, famille d'accueil, personnel de musées, des magasins...)
- Se montrer poli. Nous insistons sur le fait que l'emploi de mots grossiers ne sera pas toléré.
- Avoir toujours sur soi l'adresse et le numéro de téléphone de la famille d'accueil et de celle des accompagnateurs.
- Ne pas emmener d'objets non utiles au séjour. Le collège se décharge de toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur.
- Accepter le mode de vie de la famille, les coutumes, les repas, les pique-niques et les traditions irlandaises.
- A tout moment suivre les consignes données par les accompagnateurs.
- Etre très attentif aux commentaires et explications donnés par les guides et les autres intervenants.
- Respecter les consignes de sécurité lorsque l'on monte et l'on descend du car et lors des déplacements à pied.
- Respecter les lieux et les biens de la famille.
- Respecter le car ainsi que les locaux et les biens des lieux visités.
- Nous signalons, à titre d'information, aux élèves que le vol (même d'une toute petite chose) en Irlande est très sévèrement puni.
- Nous rappelons qu'il est strictement interdit à votre enfant de sortir le soir seul.
- Toute consommation de produits illicites est formellement interdite.
- En cas de souci dans la famille, l'élève doit d'abord en informer les accompagnateurs qui prendront les dispositions nécessaires.
- Le non-respect de ces consignes par un élève sera suivi par une sanction dans la semaine qui suivra le retour au collège.
- Dans le cas de faits graves, les accompagnateurs, en concertation avec la directrice du collège, pourront décider du rapatriement de l'enfant, aux frais de ses parents.

Signatures:

Parents/Responsable de l'élève

L'élève